

Monsieur Beat Jans
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de justice et police (DFJP)
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche (DEFR)
Palais fédéral est
3003 Berne

Berne, le 28 novembre 2024

Association suisse des locataires
Monbijoustrasse 61
3007 Berne

031 301 90 50
info@smv-asloca-asi.ch
asloca.ch

Plan de mesures d'accompagnement du DFJP de l'initiative populaire de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions ! » (initiative pour la durabilité)

Messieurs les Conseillers fédéraux,

En mai 2024, l'UDC a déposé son initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! ». Cette initiative vise à plafonner la population résidente permanente de la Suisse à dix millions de personnes d'ici 2050. Elle prévoit, en cas de dépassement de neuf millions de résidents avant cette échéance, la résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

En juin dernier, le Conseil fédéral a décidé de rejeter cette initiative sans lui opposer de contre-projet, tout en chargeant le Département fédéral de justice et police (DFJP) de définir un plan de mesures d'accompagnement, en collaboration avec d'autres départements. Le 20 novembre 2024, le ministre de la justice a soumis une proposition au Conseil fédéral, rapportée par les médias. Dans le domaine du logement, les mesures prévues sont un renforcement de l'encouragement au logement par la Confédération, ainsi que l'extension de la formule officielle à l'ensemble du territoire pour garantir une plus grande transparence des loyers.

L'UDC justifie son initiative en mettant en avant notamment la pénurie de logements et la hausse générale des loyers, qu'elle attribue à une immigration excessive. L'ASLOCA conteste fermement cet argumentaire. Les deux phénomènes évoqués sont le fruit de la politique de rendement maximum imposée par le lobby immobilier. Cette politique augmente le rendement des propriétaires immobiliers et expose les locataires à une spirale de prix totalement superflue, nuisible à l'économie et injuste.

L'ASLOCA considère que, pour avoir un impact réel sur la situation du marché du logement et pour influencer sur l'issue du vote populaire, le plan de mesures doit impérativement être complété par les mesures suivantes :

1. Limitation de la méthode de fixation des loyers à la méthode des coûts

Le principe des loyers fondés sur les coûts dans la Constitution doit être une priorité pour le Conseil fédéral.

2. Vérification étatique des loyers

Introduire un contrôle étatique des loyers automatique et régulier, pour garantir à l'ensemble de la population l'accès à des logements de qualité et abordables.

3. Réactivation des prêts directs pour l'encouragement des logements à loyer modéré

La Confédération n'accorde plus de prêts directs pour la construction et la rénovation de logements à loyer modéré depuis 2003. Ces prêts sont pourtant prévus dans la LOG. L'ASLOCA demande leur réactivation, afin de disposer en Suisse de suffisamment de logements abordables.

4. Droit de préemption des communes

Afin que les communes et les cantons puissent prioriser la construction de logements à prix avantageux et remplir leurs missions d'intérêt public, il est indispensable d'instaurer un droit de préemption en leur faveur. L'ASLOCA demande au Conseil fédéral de créer les bases légales nécessaires pour mettre en œuvre cet outil.

L'ASLOCA se tient à votre disposition pour approfondir ces propositions et fournir toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de notre considération distinguée.

ASLOCA Suisse



Carlo Sommaruga, président



Linda Rosenkranz, secrétaire générale